

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE**

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

COMITE SYNDICAL DU 01/06/2022

**DELIBERATION N° 2022-06-047**

**Objet : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE GAZ ANNÉE 2021**

Membres en exercice	73
Titulaires présents	47
Suppléants présents	13
Total présents	60
3 élus sortis	-3
Présents au vote	57
Votants	57

Le premier juin deux mille vingt-deux à 09 heures, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, s'est réuni à salle des fêtes d'Atur, sous la Présidence de Monsieur Philippe DUCENE, Président du SDE24.

**Date de convocation :** 24/05/2022

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gilbert DE MIRAS

**PRESENTS :** Philippe DUCENE, Lionel ARMAGHANIAN, Maurice CHABROL, Serge MAZE, Alain CASTANG, Bernard FAGET, Alain MARTY, Huguette VILLARD, Jean Marie THOMAS, Jean Pierre LACOSTE, Béatrice HAGEMAN, Alain BUFFIERE, Dominique CAILLOU, Pierre CHEVALIER, Claudine FAURE, Gilbert DE MIRAS, Frédéric BEAUVIER, Jean-René BERTIN, Christian BORDENAVE, Josiane BOYER, Stéphane FAURE\*, Christian BROUSSE, Daniel BRAULT\*, Pascal COURNARIE, Agnès DAURIAC, Serge DOUMERC, Rodolphe DELCROS, Gilles BITTARD\*, Jean Michel DREUIL, Jean-Jacques DUMONTET, Dominique DURAND, Dominique IBERTO-POINTET\*, Michel LIGNAC\*, Jean Pierre FRAY, Florence GAUTHIER, Patrick GRANEREAU\*, Jean Michel CHABAUD\*, Claire HENON, Delphine LABAILS, Jean-François LARAVOIRE, Sandrine HARTMANN\*, Emeric LAVITOLA, Jean-Marie MAIRE, Anne MARCHAND, Gérard MARTIN, Alain VILATTE\*, Raymond MARTY\*, Marc MATTERA, Héroïse MARADENE\*, Marc MELOTTI, Gérard MOURET, Alain PIERREFITTE, Flore BOYER, Jean-Luc SANCHEZ, Eric LAFONTAINE\*, Clovis TALLET, Gilbert RONDONNIER\*, Patrick TREILLE, Marie-Rose VEYSSIERE, René VISENTINI.

**\*Membres suppléants**

**Messieurs LIGNAC, CHABAUD et BERTIN sortis de la salle ne prennent pas part au vote.**

Lesquels membres présents forment la majorité de ceux actuellement en exercice et peuvent délibérer conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**EXCUSES REPRESENTES :** Denis BROUILLAUD, Jean-Louis CHAZELAS, Jean-Pierre DESVERGNE, Raymond FLEURY, Georges ELIZABETH, Philippe GEORGES, Benjamin GLAISE, Michel LAROUMAGNE, Jean François MARTINET, Jean-François MATHIEU, Bernard MAZET, Josiane SOURDET, Henri TONELLO.

**EXCUSES :** Michel AUGIEX, Thierry BOIDE, Denis BROUILLAUD, Brigitte CABIROL, Daniel CHAUME, Jean-Louis CHAZELAS, Stéphanie CONTRERAS, François COURTEY, Jean-Pierre DESVERGNE, Eric DUBOIS, Georges ELIZABETH, Joël EYMET, Joël GADAUD, Philippe GEORGES, Benjamin GLAISE, Francis JAGOURD, Michel LAROUMAGNE, Jean François MARTINET, Jean-François MATHIEU, Bernard MAZET, Laurent PELLERIN, Alain POINET, Josiane SOURDET, Henri TONELLO, Eric VARIN.

**Administration et invités :**

**Présents** : Mme Camille BOULLEVEAU Directrice Générale des Services, Mme Catherine DORET Directrice Générale Adjointe, Mme Estelle LACHAUD Directrice de l'Innovation et de la Transition Energétique, M. Nicolas AUBIN Directeur des Travaux et du Contrôle, Mme Laurence MICHAUD Cheffe du service des finances, Mme Marlène BORGES CORREIA Responsable des ressources humaines, Mme Florine FROGE Chargée de communication.

**Absents excusés** : M. Sébastien LAMONTAGNE, préfet de la Dordogne, M. Fabrice MAURIE, payeur départemental.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Monsieur le Payeur Départemental pour l'année 2021.

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le Payeur Départemental avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président du SDE 24.

**Le COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte de gestion du budget annexe GAZ du Payeur Départemental pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président du SDE24,  
**Philippe DUCHE**

